



CENTRE PARENTAL TI AN ERE

RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2018

Avril 2019

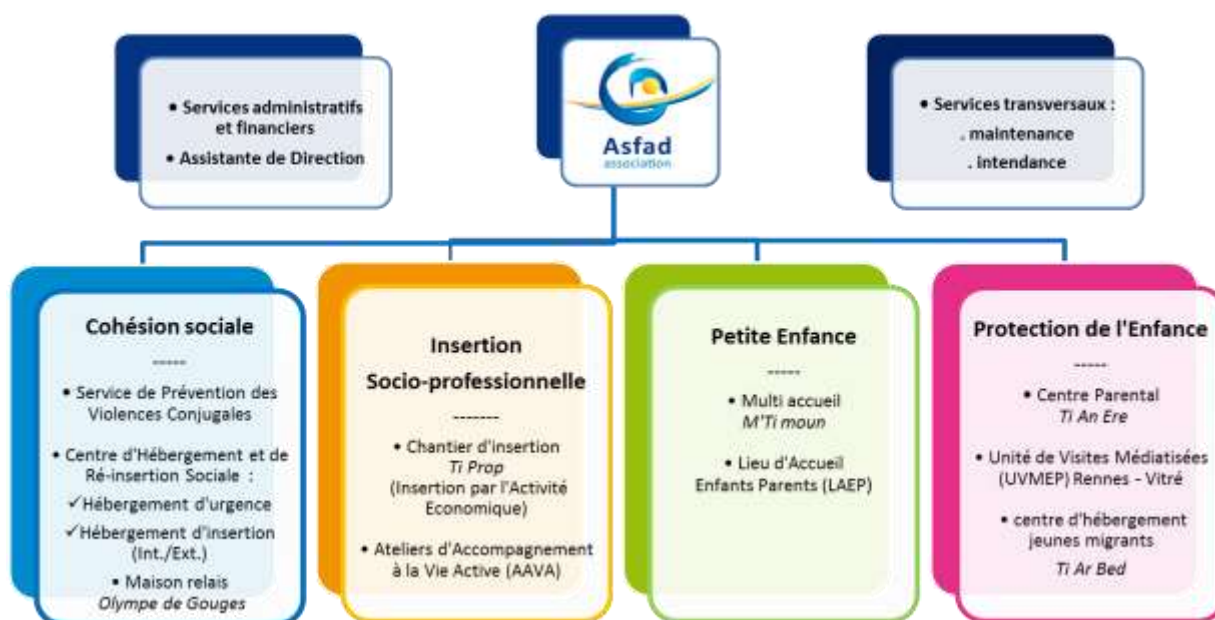
SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	3
II- L'ACTIVITÉ 2018 DU CENTRE PARENTAL TI AN ERE	4
1- Les caractéristiques des demandes enregistrées	4
2- Les admissions	6
3- Les situations suivies en 2018	6
4- La typologie des personnes accueillies	9
5- La situation des enfants	17
III- L'ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.....	21
IV- L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE AU CENTRE PARENTAL	24
V- LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT	25
VI- CONCLUSION	26

Le centre parental Ti an Ere

Dénomination	Centre parental Ti an Ere
Adresse	28 rue des Tanneurs 35700 Rennes
Téléphone	02 99 87 91 00
Organisme gestionnaire	Association Asfad
N°FINES	350013017
Catégorie de l'établissement	[166] Etablissement d'Accueil Mère-Enfant
Code APE	8790 B
N°SIRET	32743653100013
Date d'ouverture	1 ^{er} mai 1993
Capacité totale agréée	17 unités familiales

Organisation des activités de L'Asfad par pôles :



I- INTRODUCTION

L'activité du centre parental en 2018 a été marquée par un nombre de demandes de placements assez inhabituel. Il est difficile de tirer des conclusions générales de cette situation.

Nous constatons cependant une précarisation importante des situations. Les troubles psychiques, les comportements violents sont très prégnants dans nos accompagnements.

Les partenaires orienteurs, très démunis quant aux propositions d'accompagnements à faire aux futurs parents les plus fragiles, et dans l'espoir d'éviter un placement trop précoce, les orientent vers nous.

Les moyens de protections des enfants dans notre établissement restent relatifs au regard des grandes fragilités parentales.

La question de places de centre parental dans un environnement très collectif avec appui du secteur de la psychiatrie se pose sur le département selon nous.

Groupe de travail de l'Observatoire Département de Protection de l'Enfance (ODPE) sur les rapports d'Activité

Dans le cadre de la mise en place de l'ODPE, plusieurs groupes de travail ont été mis en place. L'un d'eux a travaillé à créer un référentiel commun de rapport d'activité. Ce nouvel outil qui devrait pouvoir être mis en œuvre sur les rapports d'activité 2019, permettra de combiner certaines données et mesurer l'activité globale des établissements de la protection de l'enfance.

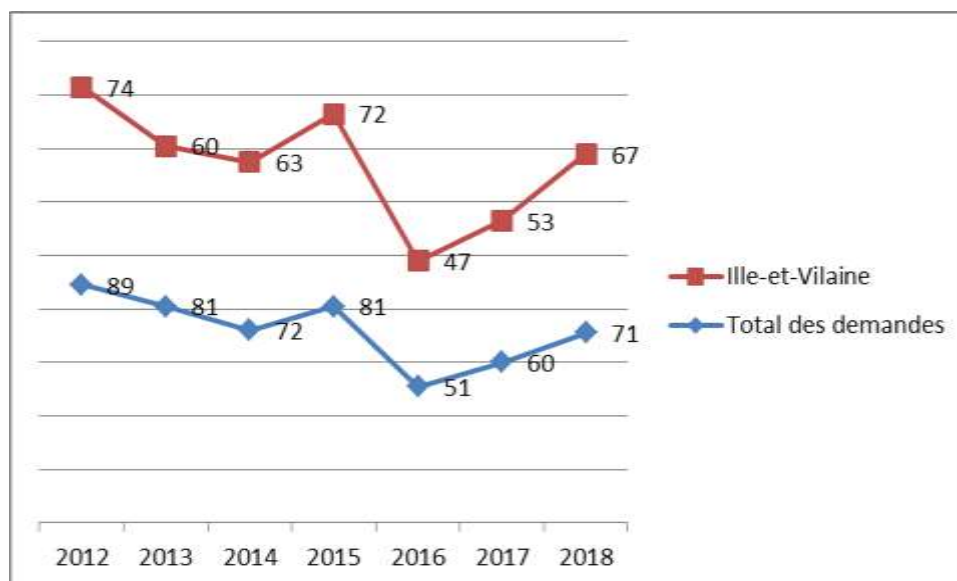
Il permettra, par le fait, de faire le point sur l'activité globale des centres parentaux sur le Département.

II- L'ACTIVITÉ 2018 DU CENTRE PARENTAL TI AN ERE

1- Les caractéristiques des demandes enregistrées

- L'origine des demandes :

Sur l'année 2018, le service a enregistré 71 demandes de prise en charge contre 60 en 2017 (dont 4 demandes hors département).



La majeure partie des orientations viennent directement des C.D.A.S (32 demandes) et du SAFED (26 demandes). Les autres demandes sont directement formulées par des femmes ou par des partenaires comme l'APASE, Le centre pénitentiaire, le CHGR, etc...

Globalement, les services sociaux du département soutiennent toujours et parfois très fortement une orientation vers notre centre parental. Celle-ci est évaluée en lien avec ces services et notre établissement.

Les CDAS référents département d'Ille et Vilaine d'où sont issues les personnes orientées vers nous:

CDAS référents	Nombre de demandes
CDAS Maurepas-Patton	1
CDAS Saint-Cyr (Cleunay)	2
CDAS Villejean	6
CDAS Le Blosne	4
CDAS Champs Manceaux	1
CDAS Couronne Rennaise Ouest (Pacé)	4
CDAS Pays de Brocéliande (Montfort)	3
CDAS Chartres de Bretagne	1
CDAS Pays de Vitré	4
CDAS Saint-Malo	2
CDAS de Guichen	2
CDAS Redon	2

Les demandes provenant d'autres départements sont enregistrées mais nous n'y donnons pas suite. Il s'agit essentiellement de demandes provenant de la région parisienne.

La typologie des parents et futurs parents au moment de la demande :

Ces chiffres ne concernent que les demandes issues d'Ille-et-Vilaine.

L'âge

Moyenne d'âge des parents au moment de la demande :

< 18 ans : 17%

18 – 25 ans : 40%

26 et plus : 43%

La situation

Au moment de la demande, 82 % des femmes sont enceintes (contre 74 en 2017 et 52 % en 2016), et parmi elles, 14,5 % ont déjà un à des enfant(s) contre 31 % en 2017.

Lors de la première demande, 9 % ne sont pas enceintes et ont un enfant.

Le parcours ASE du demandeur

30 % des personnes demandant à venir en centre parental ont elles-mêmes eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. 36 % n'en ont pas eu. Il reste 34 % de non renseigné. Concernant les personnes qui n'ont pas eu d'accompagnement ASE, le 1/3 n'était pas en France pendant sa minorité. Les autres personnes originaires de l'étranger apparaissent dans le pourcentage des 34 % non renseignés.

Les conditions d'hébergement

Au moment de la demande, 12 % sont dans leur logement propre. Les raisons qui motivent leur souhait de le quitter tiennent souvent à la crainte de ne pas réussir à prendre seule en charge leur enfant à la naissance. Dans certaines situations, l'éloignement d'une grande ville offrant des services de proximité et l'absence de moyen de locomotion est un élément moteur dans la demande.

28,6 % vivent chez de la famille (dont 80 % chez leur mère). Les relations familiales s'avèrent souvent compliquées en lien avec l'annonce de la grossesse.

20,4 % se disent hébergées chez des amis. 10,2 % sont en errance.

18,4 % sont en CHRS, 4 % sont en cours d'hospitalisation et 6,1 % sont en MECS.

2- Les admissions

En 2018, nous avons admis 10 femmes et 3 hommes (2 accueils de couple) :

(à noter qu'une prise en charge couple a évolué en 2 prises en charge individuelles fin décembre 2018)

- 5 femmes étaient enceintes de leur premier enfant,
- 5 femmes avaient déjà leur enfant.

3- Les situations suivies en 2018

Les prises en charge du 1er janvier au 31 décembre 2018 :

28 familles ont bénéficié d'une prise en charge (dont 4 couples parentaux) :

C'est-à-dire 26 mères, 5 pères et 32 enfants soit un total de 63 personnes.

- ❖ Le nombre de journées réalisées (place Don à l'adoption incluse)



En 2018, notre taux d'occupation est de 93,89 %.

❖ Les entrées / sorties par mois

(Incluant l'occupation de la place « Don à l'adoption »)

	ENTREES		SORTIES		PRESENTS FINS DE MOIS
<i>Présents au 01/01/18</i>	--	--	--	--	--
	<i>Adulte</i>	<i>Enfant</i>	<i>Adulte</i>	<i>Enfant</i>	<i>Unités Familiales</i>
janvier	1	2	2	2	15
février	1	1	1	1	15
mars	2 ¹	1	1	1	16
avril	0	1	0	0	16
mai	1	1	2	2	15
juin	1	0	0	0	16
juillet	1	1	1	1	16
août	0	1	0	0	16
septembre	1	0	1	1	16
octobre	4 ²	4	0	0	18
novembre	1	0	1	1	17
décembre	1	2	0	0	19 ³

¹ dont un homme

² dont deux hommes

³ 19 présents en fin de mois de décembre, car une prise en charge couple a évolué en 2 prises en charge individuelles (le couple s'est séparé).

❖ Les CDAS référents

CDAS référents pour les 28 familles prises en charge en 2018

(Sauf place « Don à l'adoption »)

CDAS référent	Nombre de familles
RENNES	
Champs Manceaux	2
Cleunay	2
Kléber	4
Le Blosne	2
Maurepas	1
Villejean	3
HORS RENNES	
Chartres de Bretagne	4
Janzé	2
Monfort Sur Meu	2
Pacé	2
Thorigné Fouillard	2
Vitré	2

Les familles prises en charge au cours de l'année 2018 sont très majoritairement originaires de Rennes et sa couronne.

- La place « Don à l'adoption »

Le financement de cette place se fait via la dotation globale du centre parental mais il nous a paru pertinent d'externaliser cette prise en charge singulière au CHRS.

Cette place est garantie et prévue dans notre organisation. Elle est occupée ponctuellement ou sur des temps plus longs en fonction du cheminement de chaque jeune femme prise en charge.

Les femmes accueillies dans le cadre de cette place sont orientées par l'équipe du SAFED avec qui une collaboration étroite avec nos services est établie. La prise en charge de ces femmes peut se faire à deux moments :

Durant la grossesse : elle a pour objectif d'offrir un espace sécurisant afin de mener à bien la fin de la grossesse hors de toute pression de l'entourage familial et/ou professionnel.

Nous tâchons de garantir des conditions matérielles et un environnement adaptés : un studio, une présence professionnelle 24h/24, une proximité d'accompagnement par le SAFED et les services hospitaliers.

Ce temps d'accueil permet à la mère la réflexion quant aux choix qu'elle fera concernant cet enfant à venir : il est important que la mère inscrive cet enfant dans sa réalité pour garantir une naissance dans les meilleures conditions possibles.

Après l'accouchement : Après l'accouchement, un nouvel accueil peut être assuré sous réserve d'une évaluation conjointe des équipes du SAFED et de l'Asfad. Sa durée doit être courte et ne peut excéder les deux mois légaux de réflexion.

À l'issue de l'accueil sur cette place, en fonction de la demande de la personne, une place en insertion au CHRS ou au centre parental est proposée.

EVOLUTION DE LA PLACE DON A L'ADOPTION

Depuis 2014 cette place n'était plus utilisée. Les professionnels du SAFED ne rencontraient plus de situation pouvant relever de cette orientation. Début 2017, en concertation avec le Conseil Départemental, nous avons convenu de faire évoluer cette place en permettant un deuxième motif d'orientation :

Il concerne les femmes dans l'attente d'une entrée en centre parental (avec validations et confirmations écrites du CDAS de référence et d'un établissement accueillant). Le critère principal est l'extrême précarité de la femme et du risque de placement si une stabilisation dans l'hébergement ne peut avoir lieu.

Cet accueil temporaire concerne donc les femmes enceintes, mineures ou majeures en errance ou connaissant des conditions d'hébergement très précaires (conflits importants au domicile, insalubrité), fragiles psychologiquement et/ou dont l'état de santé nécessite un suivi important.

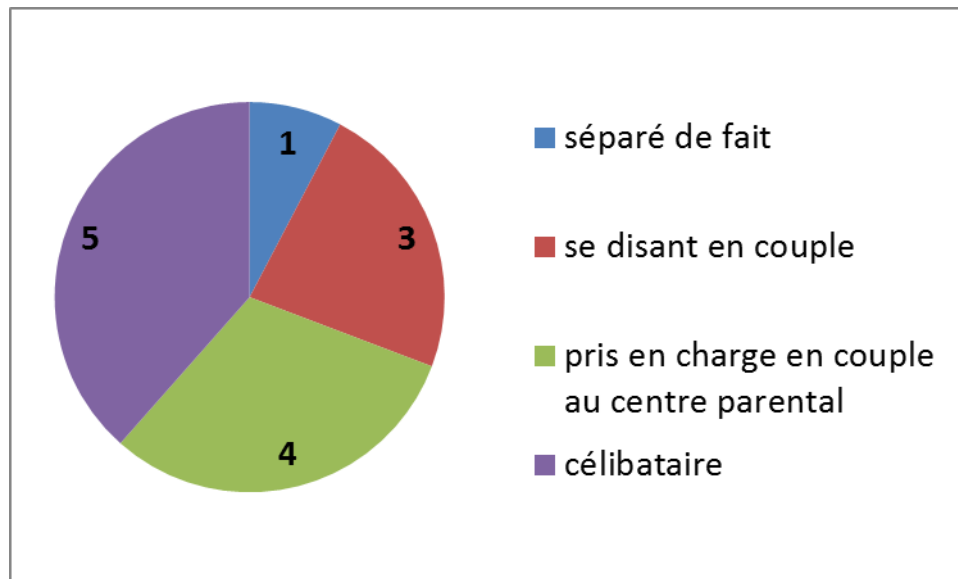
Activité 2018

L'activité 2018 a été de 103 journées de prise en charge. Nous avons accompagné deux femmes en attente d'intégrer notre centre parental. L'accompagnement a été assuré par le centre parental en lien avec l'équipe du CHRS de l'Asfad.

4- La typologie des personnes accueillies

- ❖ Pour les personnes entrées en 2018 : **11 familles** dont 2 couples (soit 13 personnes) (3 hommes, 10 femmes)

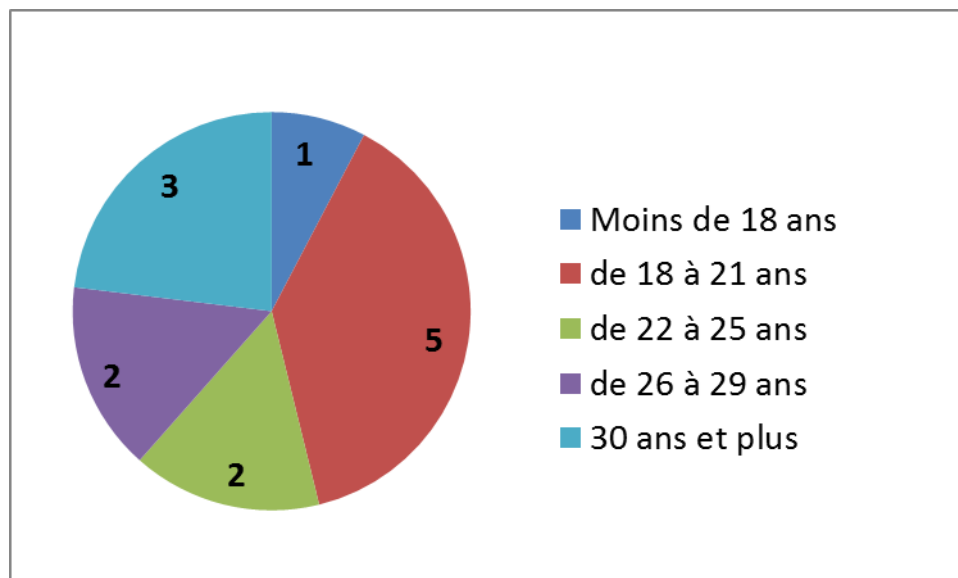
La situation matrimoniale



Un couple s'est séparé fin décembre, et ces personnes ont été prises en charge de façon individuelle à partir du 27/12/19. Ce graphique ne tient pas compte de leur séparation.

La plupart des jeunes femmes que nous accompagnons se disent en couple. Ne pouvant pas systématiquement prendre en charge les compagnons, nous aménageons nos modalités d'interventions afin de garantir le respect du projet individualisé de ces femmes. Notons également que certains couples se sont défaits au cours de l'accompagnement.

L'âge



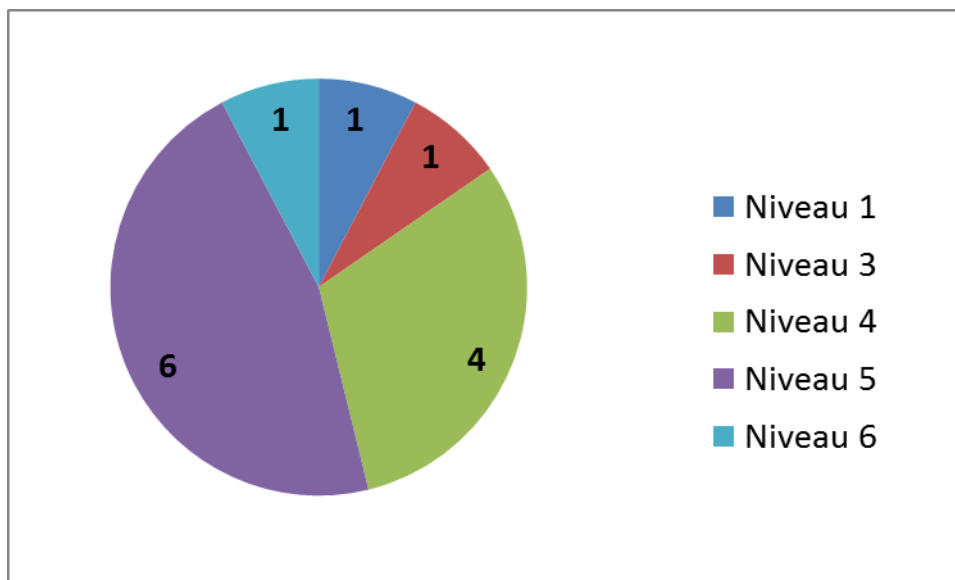
La moyenne d'âge des parents entrés en 2018 est de 24,97 ans.

La nationalité

9 des 13 personnes accompagnées entrées en 2018 sont de nationalité française. 4 sont de nationalité étrangère et sans statut stabilisé.

Le niveau d'études

* LCE : Lecture, Calcul, Écriture



Les personnes que nous accueillons au centre parental ont un niveau de qualification généralement bas. La majorité a le niveau IV.

Du fait de leur âge et du peu de qualification, la plupart d'entre elles souhaitent entrer dans un parcours de formation. Très souvent, la première formation entamée (en lien avec la Mission Locale) est une formation d'orientation professionnelle.

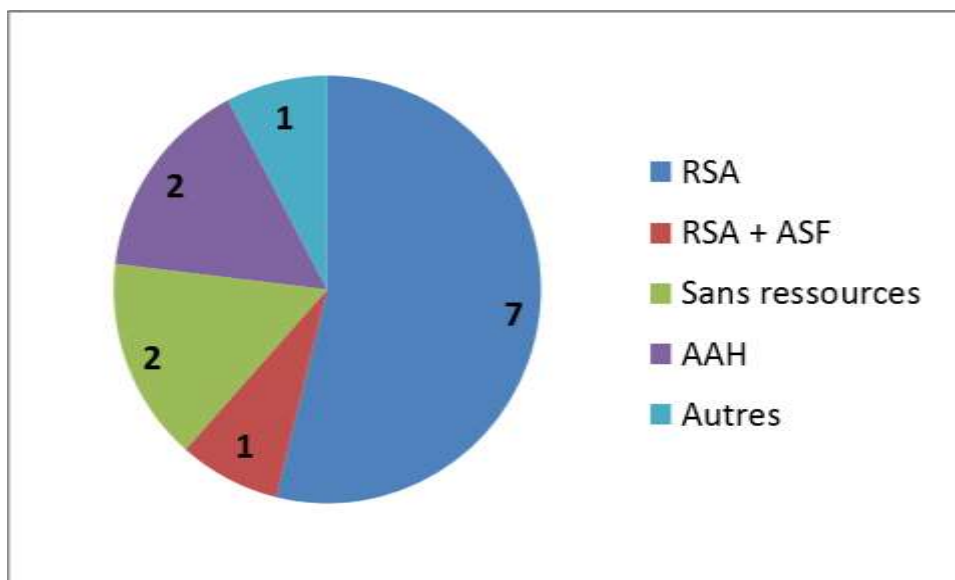
La situation professionnelle

Sur 13 personnes entrées en 2018 :

- 11 personnes n'ont pas d'activité professionnelle ou scolaire,
- 1 personne est scolarisée,
- 1 personne a une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, mais est sans activité professionnelle.

La situation professionnelle est pour beaucoup rendue complexe par le niveau de qualification bas, la situation de monoparentalité, associés aux difficultés de mode de garde de l'enfant.

Les ressources



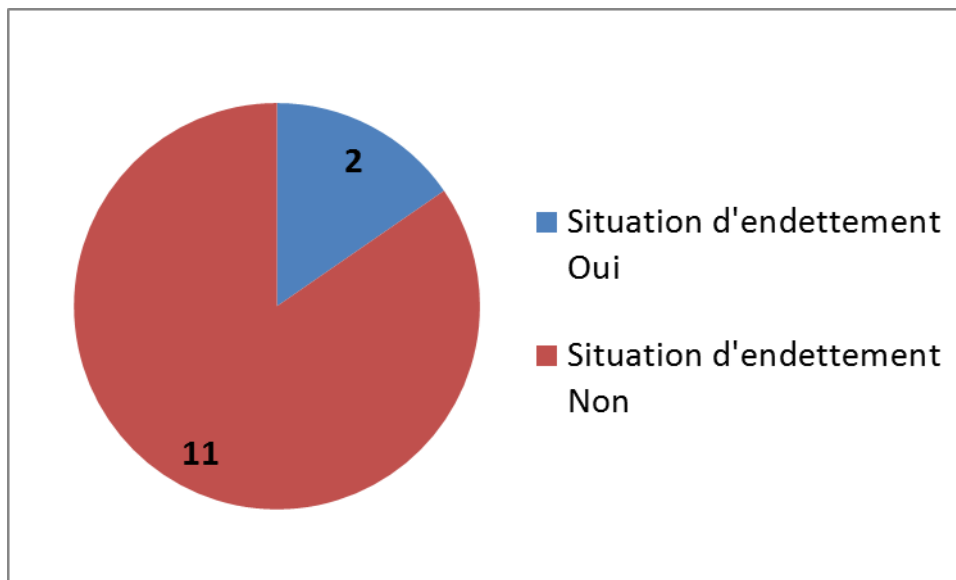
Dans la très grande majorité des situations, les revenus de la famille sont composés du RSA. Le faible niveau de ressources des familles accueillies reste un frein à l'accès à l'autonomie. Se meubler, acquérir le minimum nécessaire dans la perspective d'une sortie du centre parental, envisager de passer son permis sont des étapes difficiles à mettre en place. L'augmentation du prix des énergies vient grever significativement le budget des familles installées sur des logements extérieurs.

Nous bénéficions d'une ligne budgétaire spécifique pour deux personnes ne pouvant pas ouvrir de droits à la CAF du fait de leur statut administratif sur le territoire français. Nous leur versons l'équivalent du RSA chaque mois et leur facturons un loyer avec une APL estimée déduite (le montant de l'APL est inclus dans cette ligne budgétaire spécifique).

Nous accueillons régulièrement des personnes sans statut au titre de la Protection de l'Enfance. Celles-ci peuvent être mineures ; elles nous sont alors orientées par la Mission Mineurs Isolés Etrangers créée en septembre 2011.

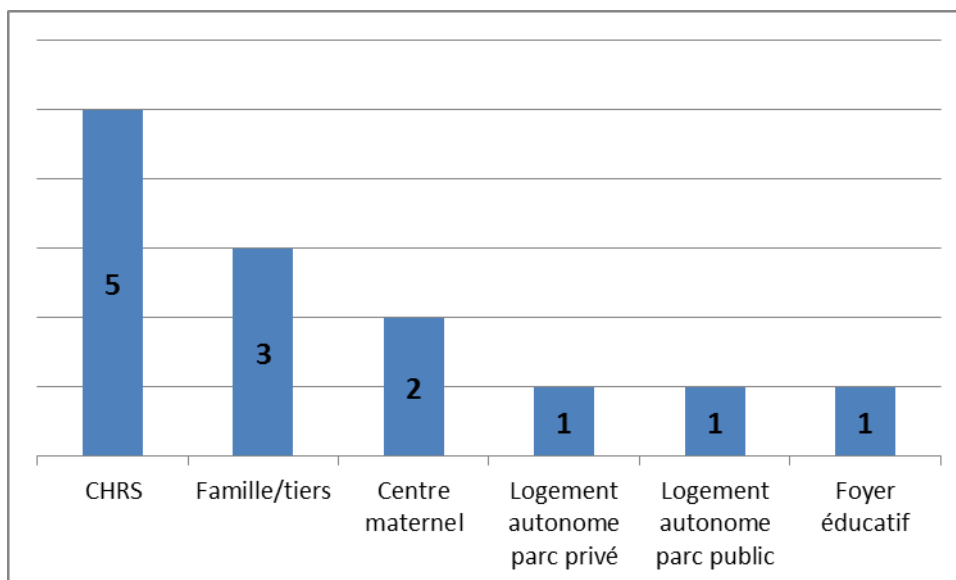
Qu'elles soient mineures ou non, l'accompagnement de ces personnes se heurte au peu de droits qu'elles ont (accès à un emploi ou une formation, demande de logement, etc.). Au-delà de notre travail de centre parental, nous restons très interrogatifs sur l'accompagnement vers une fin de prise en charge de ces personnes qui ne bénéficient pas systématiquement d'une régularisation.

L'endettement



Ici, il s'agit des personnes qui déclarent avoir des dettes (auprès d'un bailleur, des fournisseurs d'énergie et de télécommunication, de la famille ou d'amis, amendes de transport...). Un nombre important de nos familles a des dettes qui ne sont pas forcément exprimées à leur entrée. Nous pouvons découvrir l'état des créances d'une famille après quelques mois d'accompagnement. Ces dettes ne relèvent pas forcément de la Banque de France. Pour nous, c'est à la fois le signe de la précarité financière dans laquelle se trouvent les familles et aussi de la difficulté pour beaucoup d'entre elles à développer un comportement adapté avec l'argent.

Le logement



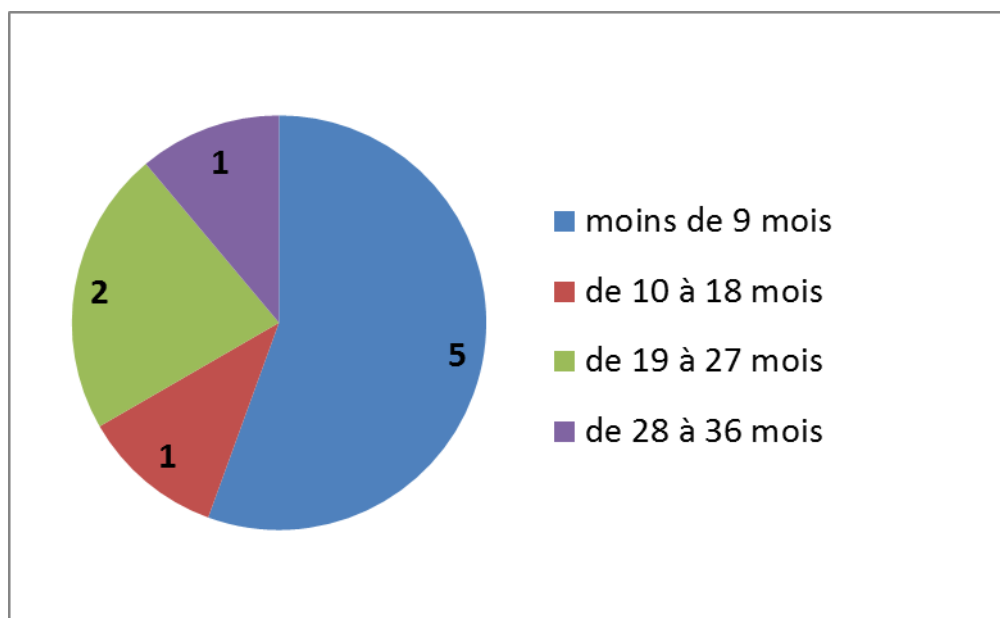
L'hébergement par la famille ou chez une assistante familiale avant l'arrivée au centre parental est souvent le signe du jeune âge de la personne accueillie.

Le logement avant l'entrée au centre parental reflète aussi la précarité des personnes accueillies (CHRS, CADA, Sans domicile défini).

❖ Pour les personnes accompagnées sorties en 2018

	Enfants		Adultes	
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes
Nombre de personnes	3	6	9	0

La durée de séjour



La fin de prise en charge est préparée avec la famille, en accord avec le CDAS référent et parfois après évaluation de la situation en Commission d'Aide à la Décision (C.A.D.).

Toutefois, une personne accompagnée peut mettre fin à sa prise en charge à tout moment, dès lorsqu'elle le souhaite. Nous en informons alors le CDAS référent qui peut alerter le Juge des Enfants si un risque de danger existe pour l'enfant.

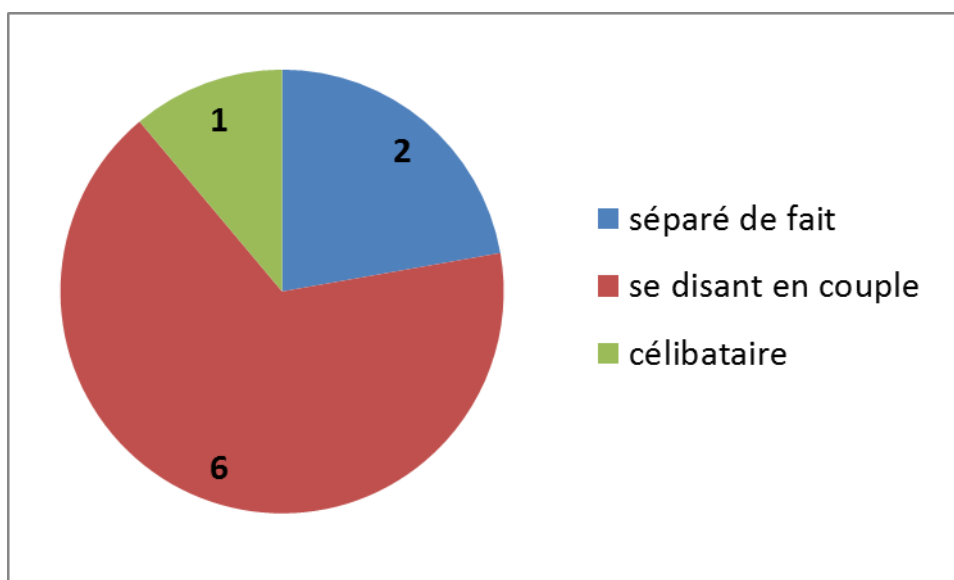
Les prises en charge en centre parental sont généralement de 6 mois renouvelables, la limite étant les 3 ans de l'enfant. Tout comme l'admission, une prolongation de prise en charge doit faire l'objet d'une demande écrite motivée du parent, et soumise à l'accord du responsable du CDAS référent.

Du fait des problématiques et du cumul des difficultés des personnes que nous accueillons, la durée de prise en charge est parfois de plus de 18 mois : 2 à 3 renouvellements sont souvent nécessaires.

Les fins de prise en charge se préparent avec le CDAS du nouveau domicile de la famille, et notamment la recherche des relais nécessaires, le cas échéant, sur le quartier.

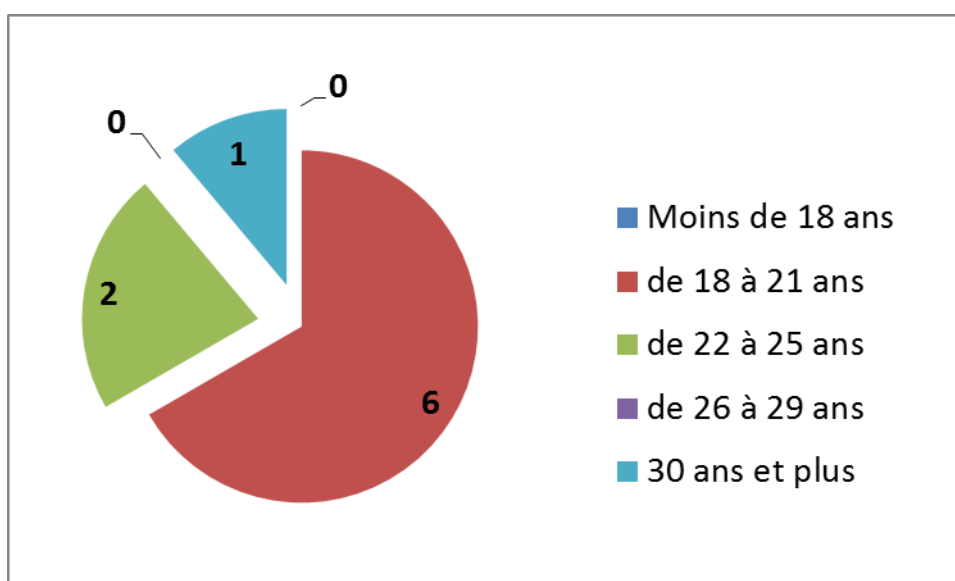
En 2018, nous avons été amenés à solliciter de nombreux placements au regard d'une extrême fragilité de certaines familles accueillies. La durée moyenne de prise en charge est de fait beaucoup plus courte.

La situation matrimoniale



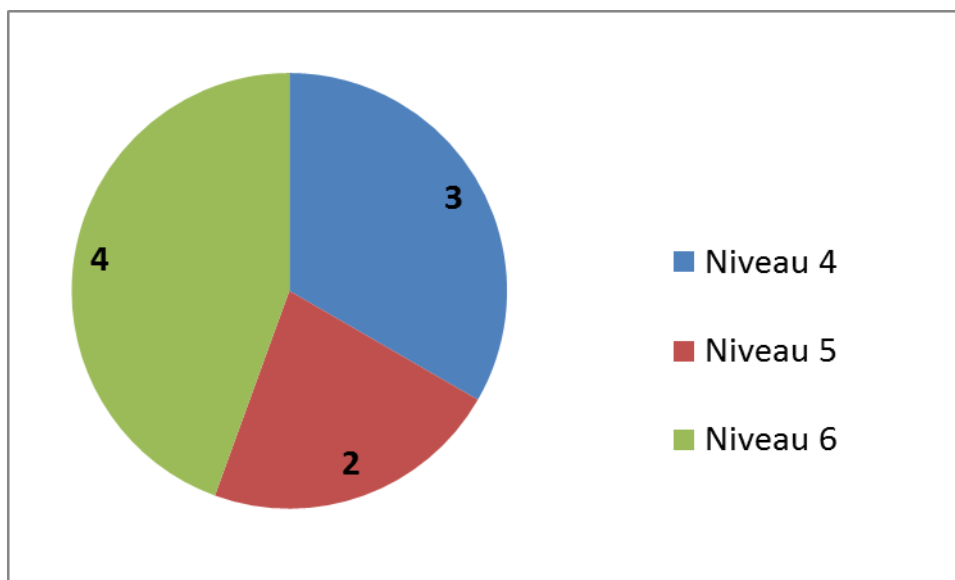
Si les femmes accueillies sont dans la grande majorité des cas, isolées ou séparées du père de l'enfant au moment de l'admission, les pères et/ou compagnons sont présents dans la vie des mères et de leurs enfants.

L'âge

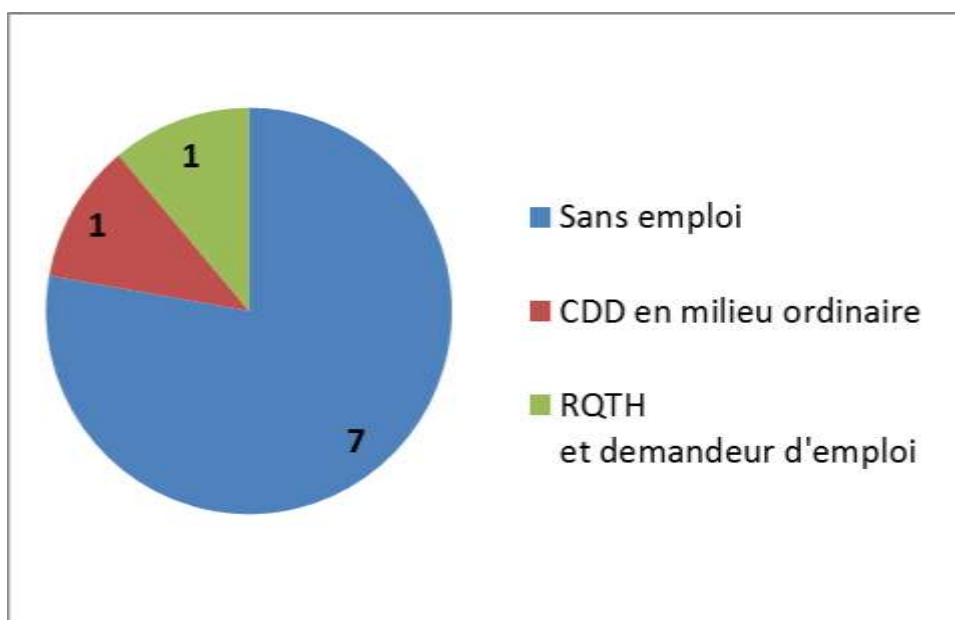


À leur sortie du centre parental, ces 9 personnes ont en moyenne 22,5 ans.

Le niveau d'étude

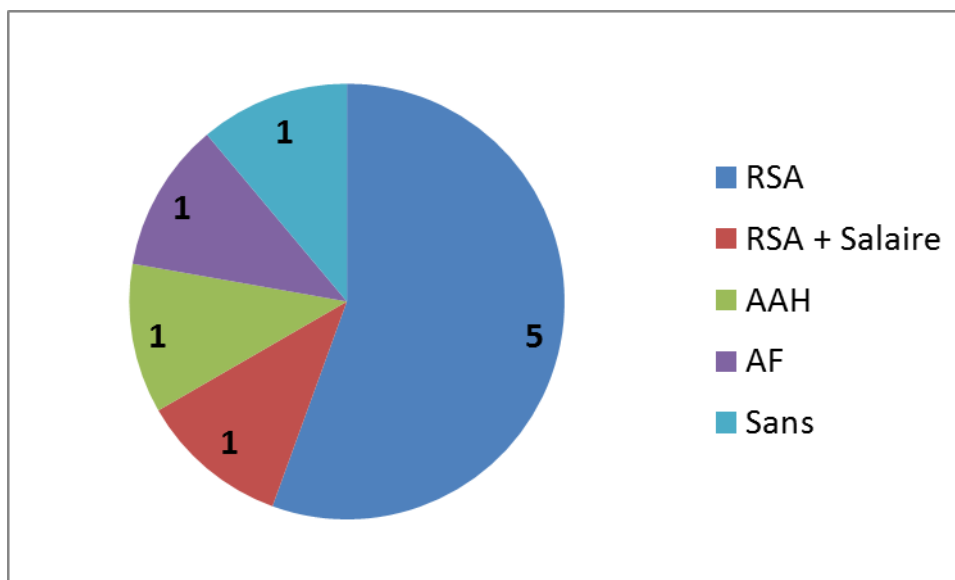


La situation professionnelle à la sortie



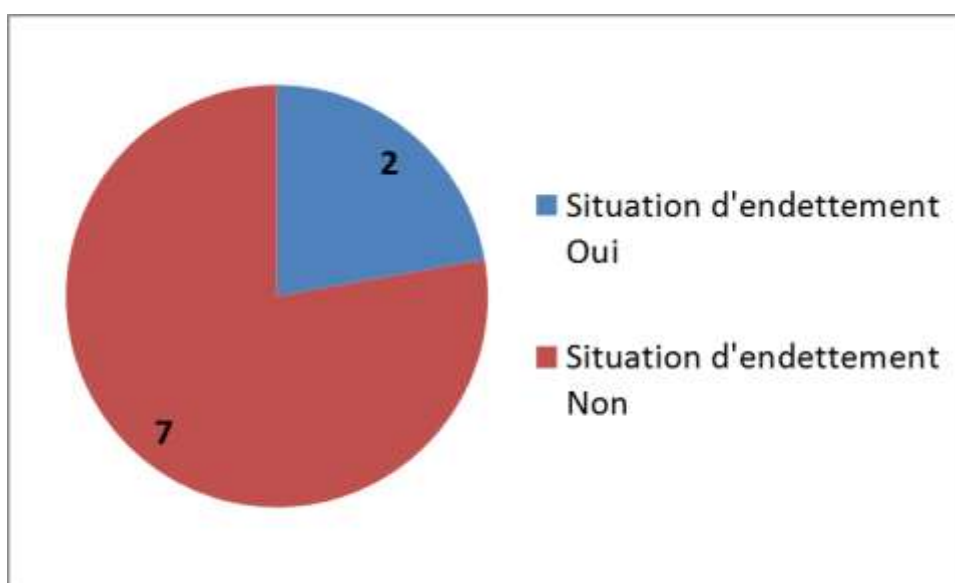
Nous accueillons des personnes avec un faible niveau de qualification ainsi qu'avec peu d'expérience professionnelle. De plus, nous les accueillons autour de l'arrivée d'un enfant. L'accès à un mode de garde satisfaisant pour une reprise d'emploi ou de formation peut prendre du temps et est parfois tout juste réglé à la fin de la prise en charge.

Les ressources



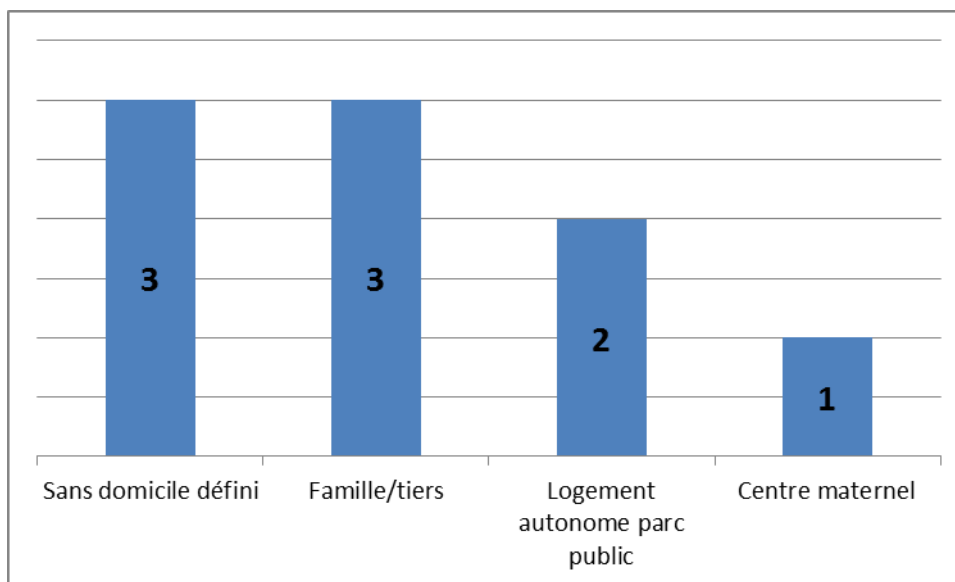
Le temps de prise en charge ne permet pas forcément un retour à l'emploi rapide. Cependant, la question de l'insertion professionnelle est traitée et le projet de chaque résident.e est souvent défini voire amorcé.

L'endettement



Nous effectuons un travail éducatif important autour de la gestion budgétaire afin de soutenir, si cela est possible, l'apprentissage de la gestion budgétaire. Quand cet apprentissage est trop complexe, nous proposons la mise en place d'une Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec le CDAS de référence afin qu'un accompagnement soutenu puisse perdurer après la fin de prise en charge.

Le logement

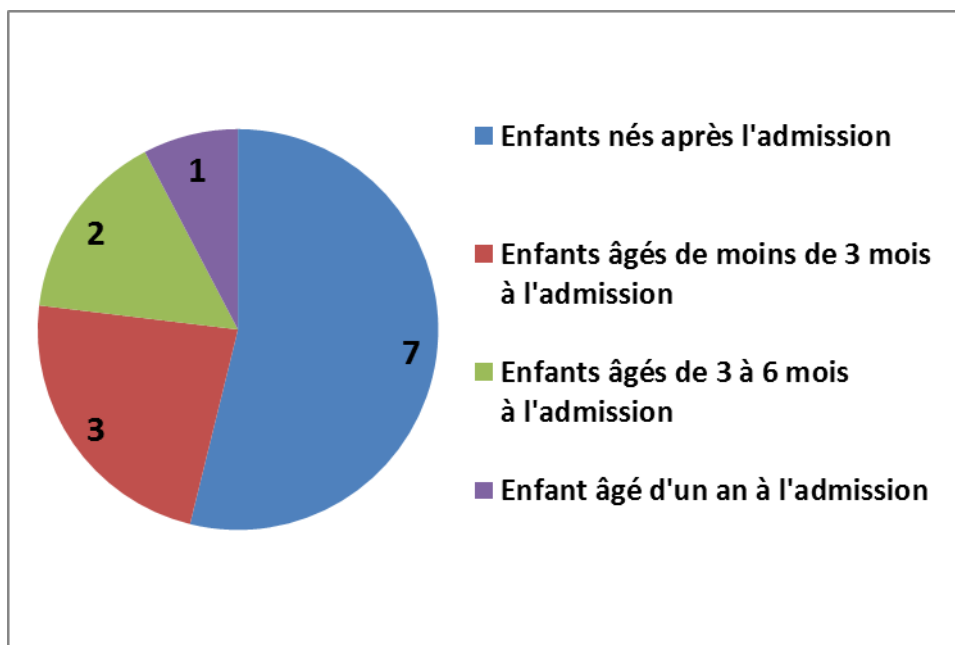


La convention « bail glissant » qui lie l'Asfad et les bailleurs sociaux est un outil pertinent pour que coïncident la fin de prise en charge en centre parental et l'attribution d'un logement.

En 2018, 22,2 % des familles sorties ont accédé à un logement autonome.

5- La situation des enfants

❖ 13 enfants sont entrés en 2018



Le centre parental de l'Asfad accueille plus régulièrement des femmes enceintes. Le rajeunissement de notre public est en lien avec cet état de fait. L'accompagnement à la naissance est un élément important de notre travail et une étape importante pour les femmes que nous accueillons.

La situation

13 enfants sont entrés en 2018, 7 sont nés pendant la prise en charge au centre parental. Parmi eux :

- 10 sont reconnus par le père et l'autorité parentale est conjointe,
- 3 sont sous l'autorité exclusive de leur mère.

Le mode de garde

La mise en place d'un mode de garde régulier est un élément important de l'accompagnement des familles vers une autonomisation. Outre le fait qu'il est un élément important de l'insertion sociale, il est aussi très souvent un relai essentiel pour garantir la protection de l'enfance.

Les enfants pris en charge au centre parental fréquentent dans leur grande majorité notre Espace Enfants. Cet accueil se faisant en fonction des besoins des enfants et de leur mère, il peut se faire rapidement (dès 8 semaines) ou plus tardivement.

Pendant la prise en charge

La fréquentation de l'Espace-Enfants pendant la prise en charge

L'Espace Enfants du centre parental propose des accueils à la demi-journée (3 fois par semaine) et à la journée (2 fois par semaine) pour permettre :

- **aux parents** : d'effectuer des démarches sur l'extérieur, de "souffler" quelques heures, prendre du temps pour eux ;
- **à l'enfant** : de favoriser son éveil, sa socialisation, de bénéficier d'une prise en charge au plus près de ses besoins ;
- c'est également un lieu où les parents peuvent passer du temps, donner un repas, effectuer un soin à son enfant, observer des attitudes maternelles (les autres parents) et éducatives (les professionnelles).

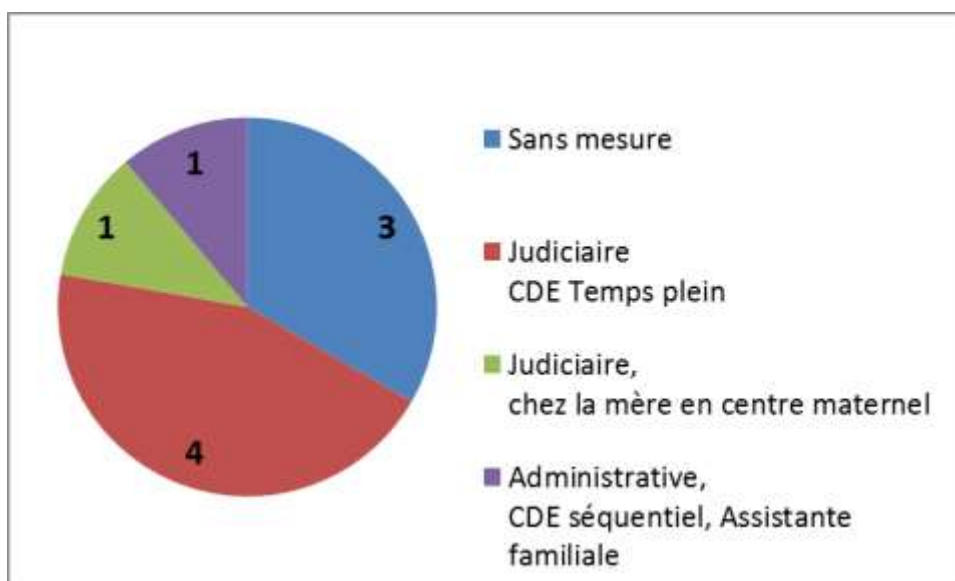
En 2018, 17 enfants ont été accueillis à l'Espace-Enfants du centre parental, pour un total de 4048 heures (5 008,7 heures en 2017, 4 536,5 heures en 2016 et 2 758 heures en 2015)

Lorsqu'une personne accueillie souhaite travailler ou démarrer une formation, nous privilégions avec elle l'inscription en crèche pour son enfant. Le centre parental est réservataire de 2 places à la crèche de l'Asfad.

6 familles ont eu recours pour leur(s) enfants(e) à des temps d'accueil chez une assistante maternelle. Cela concerne 6 enfants. Pour ces 6 familles, cet accueil a été fréquent. Ces relais d'une nuit, d'un week-end ou réguliers sont indispensables pour des enfants dont le parent est en très grande difficulté. Dans ces situations, ils permettent d'éviter un placement, et dans les situations les plus problématiques, de le préparer.

❖ 9 enfants sont sortis en 2018

Les mesures à la sortie :

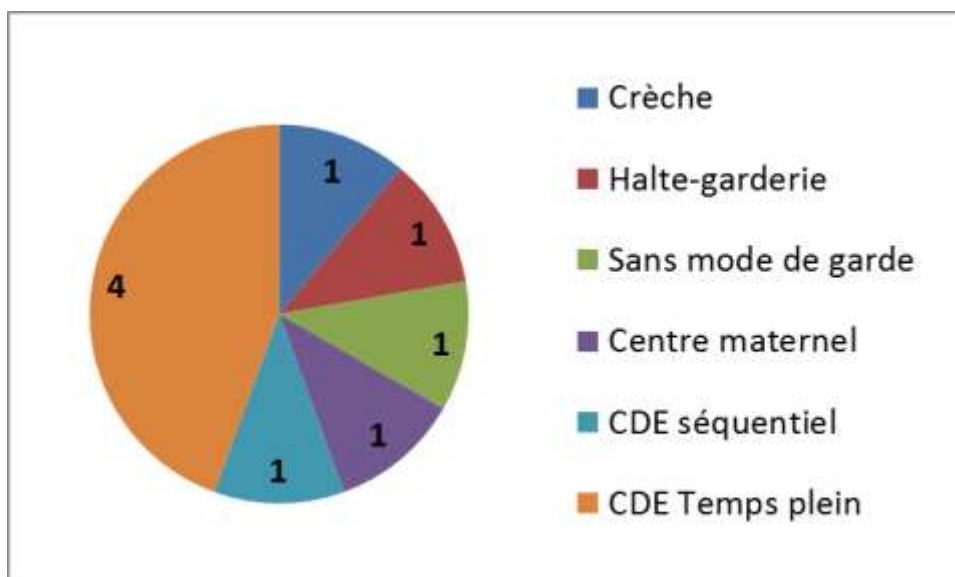


Sur les 9 enfants sortis en 2018 :

- 6 sont reconnus par leur père et sous autorité parental conjointe,
- 3 sont sous l'autorité exclusive de leur mère.

De façon exceptionnelle, au regard de notre activité habituelle, nous avons été amenés à solliciter, en lien avec les CDAS de référence, de nombreux placements. Cette évolution tient probablement à une précarisation importante des familles qui nous sont de plus en plus orientées. Certaines familles auraient besoin d'un étayage plus important et plus collectif que ce que nous pouvons proposer.

Le mode d'accueil en journée à la sortie du centre parental



L'accueil en crèche reste une priorité dans notre accompagnement, pour permettre aux enfants d'avoir un lieu pour eux et aux mères d'engager ou poursuivre leur parcours vers et dans l'emploi.

À noter : nous sommes confrontés à la nécessité d'accompagner les enfants vers des structures pédopsychiatriques comme les CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce).

III- L'ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	ECARTS Budget 2018 Reel 2018
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION				
Achats	49 029	43 230	43 593	-363
Services extérieurs	32 074	39 736	31 846	7 890
Autres services extérieurs	15 423	23 378	18 870	4 508
Total Groupe 1	96 526	106 344	94 308	12 036
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
Personnel extérieur à l'établissement	513		3 948	-3 948
Honoraires	17 715	32 360	15 079	17 281
Remunerations	597 473	580 145	602 564	-22 419
Remboursement indemn journalieres	-16 552		-8 421	8 421
Sous total remunerations brutes	580 922	580 145	594 143	-13 998
Indemnité retraite			3 368	-3 368
Variation congés payés	378		1 070	-1 070
Charges sociales	343 209	344 270	348 159	-3 889
CITS	-16 189	-16 000	-16 596	596
Aide à l'embauche			-250	250
Dotations provisions départ retraite	18 761		5 185	-5 185
Total Groupe 2 net de recettes en atténuation	945 309	940 775	954 108	-13 333

En groupe 1, la variation la plus significative concerne le poste garde d'enfant en net diminution. Dans les faits, nous faisons toujours autant appel aux assistantes maternelles avec lesquelles nous collaborons pour des prises en charges régulières ou ponctuelles d'enfants. Nous sommes cependant plus régulièrement amenés à faire des contrats CDD, les mères de ces enfants ne pouvant pas être employeurs (problème de statut, extrême fragilité qui ne rend pas possible la mobilisation du ou des parents sur le dispositif PAJE.) Cette nouvelle organisation vient, de fait, réduire les produits en groupe 2.

En groupe 2, dans ce tableau, le montant global de rémunération est net d'indemnités journalières.

Notre provision pour départ en retraite a connu une évolution significative. De plus, nous avons intégré une indemnité de départ en retraite qui n'avait pas été prévue dans le budget prévisionnel 2018.

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	ECARTS Budget 2018 Reel 2018
Groupe III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
Services extérieurs	161 165	176 090	168 716	7 374
Autres services extérieurs et impôts	1 960	2 361	2 122	239
Charges gestion courante et	57 177	51 970	61 441	-9 471
Charges financières	536	505	593	-88
Charges exceptionnelles	17			
Dotations amortissements	19 111	20 078	14 346	5 732
Dotations provisions charges entretien	2 172			
Total groupe 3	242 138	251 004	247 218	3 786
Total Charges	1 283 973	1 298 123	1 295 634	2 489

Groupe 3

- Les Services extérieurs

Les charges de locations immobilières représentent 98 000 € en 2018 contre 95 000 € en 2017.

Les travaux courants d'entretien et les maintenances sont de 53 000 € en 2018 contre 50 000 € en 2017.

- Les charges de gestion courantes

Les principales charges de gestion courantes représentent le coût de réservation des 2 places au Multi accueil pour 30 000 € et les secours aux usagers pour 20 000 €. (Augmentation de 3 000 € par rapport à 2017). Les créances irrécouvrables représentent 5 300 € en 2018 contre 3 500 € en 2017.

	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	ECARTS Budget 2018 Reel 2018
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 204 691	1 199 234	1 199 234	0
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS à l'exploitation				
Autre produits annexes et subventions	7 346		7 600	-7 600
Autre produits de gestion courante	66 827	87 428	77 119	10 309
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS	74 173	87 428	84 719	2 709
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS ENCAISSABLES				
Produits exceptionnels encaissables				
Reprise provisions créances douteuses			2 232	-2 232
Reprise provisions charges entretien			7 750	-7 750
Autres produits : transfert de charges	5 302			
TOTAL GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS	5 302		9 982	-9 982
Total produits	1 284 166	1 286 662	1 293 936	-7 273
12000 Résultat comptable	193.64	-11 461	-1 699	-9 762
Variation Conges payes	378		1 070	
Variation Provision Départ en Retraite	18 761		5 185	
Reprise resultat 2016		11 461	11 461	
Résultat à affecter	19 333	0	16 017	

- Du groupe 1 : DGF

Pour rappel, la DGF 2018 a été diminuée de la reprise de résultat de 2016 de 11 461 €.

- Du groupe 2 : Des produits liés à la facturation

En 2018, nous avons eu moins de locations extérieures et par le fait, nous avons perçus moins d'APL. Ceci explique pour une part, la baisse des produits de ce groupe.

- Du groupe 3 : des produits non encaissables

Les produits du groupe 3 sont constitués d'une reprise de provision pour entretien qui vient compenser les surcouts constatés en 2018, et de transferts de charges qui correspondent à des remboursements d'assurances sur des sinistres et des remboursements de frais de formations.

IV- L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE AU CENTRE PARENTAL

Dans le cadre de l'accompagnement global que nous proposons au centre parental, il est parfois compliqué, au regard des enjeux de la protection de l'enfance, de travailler le projet professionnel du parent.

De plus, les femmes arrivent enceintes ou avec un enfant ayant souvent moins de 3 mois au centre parental. C'est après quelques mois d'accompagnement que nous travaillons la question du mode de garde qui lui-même mettra quelques mois avant de démarrer.

Malgré ces contraintes, il nous a paru important et nécessaire d'offrir une place plus significative à la question du projet professionnel et à sa mise en œuvre.

Depuis septembre 2017, une chargée d'insertion professionnelle du CHRS intervient :

- Auprès des professionnels pour des mises à jour et informations sur les dispositifs d'accès à l'emploi et à la formation,
- Auprès des résidentes et résidents pour engager et soutenir la réflexion d'une insertion professionnelle.

Rendez-vous et permanences de la CIP avec le centre parental

Nbre de fiches de prescriptions	Rdv proposés	Rdv réalisés	Intégration sur les Ateliers A.V.A	Nbre de permanences au centre parental	Rdv conseils
9	21	11	5 (uniquement sur l'AAVA hôtellerie)	6	20 (dont 8 durant les permanences). 2 Messieurs reçus

Les « rendez-vous conseils » avec les personnes du centre parental ont pour objectif de les accompagner dans leur réflexion autour des questions de l'emploi. Les rendez-vous sont pour elles l'occasion de faire le point sur leur situation face à l'emploi. En ayant un regard extérieur cela permet de décentrer l'accompagnement mis en place avec les éducateurs du centre parental.

A l'issue de ce premier contact, il peut être proposé d'autres rendez-vous afin de permettre à la personne de prendre du temps avant d'entreprendre un suivi plus régulier avec les institutions que proposent le droit commun, à savoir We Ker, Pôle Emploi, CCAS.

En fonction des demandes, la CIP peut également proposer des visites avec plusieurs personnes pour leur permettre de se déplacer dans des lieux ressources tel que l'Exploratoire.

V- LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Directrice du Pôle Protection de l'Enfance

Annyvonne ROGUE

Chef de service

Pascal GUILLOTEAU

Secrétaire de Direction

Fabienne LE MARCHAND

Équipe Educative

Peggy TREMOUREUX (assistante sociale)
Gilles HERMAN (éducateur spécialisé)
Laurence COURTEILLE (éducatrice spécialisée)
Jérôme TREMORIN (éducateur spécialisé)
Sonia GILOIS-FAFIN (assistante sociale)
Aurélien PENHOUE (éducatrice spécialisée)

Équipe Enfants

Yolande ALIX (éducatrice de jeunes enfants)
Catherine SIMONET (auxiliaire de puériculture)
Hélène LELANDAIS (auxiliaire de puériculture)
Valérie LECLER (auxiliaire de puériculture)
Cathy MALHERBE (auxiliaire de puériculture)

Infirmière-Puéricultrice

Frédérique PORCHER

Psychologue

Arnaud SACRÉ

Pédiatre

Docteur GANTIER

Veilleurs de nuit

Jean-Jacques SOURD
Rivaël MORIN
Pierrick LE TINNIER

Agent de Maintenance

Kevin GUILLÔME

Intendante

Gwenaëlle LEGAST

Chargée d'insertion professionnelle

Valérie FABRE

VI- CONCLUSION

Evaluation interne :

Le centre parental s'est engagé dans une nouvelle démarche d'évaluation interne avec le CREA en septembre 2018. Cette démarche, qui devrait se clore au premier trimestre 2019, amènera à la refonte de notre Projet d'Etablissement ainsi que de l'ensemble des outils de la loi 2002-2.

Au-delà du cadre légal de cette démarche d'évaluation, il est fondamental de régulièrement analyser et interroger nos pratiques afin de les adapter et les améliorer en permanence.

Objectifs de formation

Suite à l'ouverture de places couples et plus globalement du fait d'une meilleure prise en compte des compagnons dans nos accompagnements, nous sommes de plus en plus régulièrement confrontés à la conjugalité conflictuelle voire violente. Les jeunes personnes que nous accompagnons font souvent l'expérience simultanée de devenir parents et de vivre en couple. Nous sommes convaincus que notre accompagnement peut participer d'une réduction des risques en termes de violence conjugale : en soutenant la communication, en désamorçant les malentendus, les tensions, etc.

Les professionnels du centre parental au dernier trimestre 2019, vont bénéficier d'une formation de 3 jours avec FORSYFA sur la systémie du couple conjugal, avec pour objectifs :

- Définir la relation de couple dans ses dimensions structurales, fonctionnelles, existentielles et transgénérationnelles.
- Concevoir le cadre d'un accompagnement de la conjugalité, la place de l'intervenant comme tiers de la relation, les stratégies propres au travail avec un couple.

Un projet architectural à construire :

Nous souhaitons engager une réflexion sur un nouveau projet architectural afin de résoudre les difficultés actuelles et anticiper des évolutions à venir.

Le rajeunissement significatif du public de cet établissement rend nécessaire l'existence d'espaces communs voire communautaires ; par ailleurs, le manque d'accessibilité aux appartements bouscule notre mission de service public.

Nous restons aussi attentifs à ce que ce projet que nous souhaitons voir aboutir, puisse intégrer un éventuel élargissement de notre habilitation ou tout autre nouveau service dont l'action se situerait dans le champ de la protection de l'enfance.

Rennes, le 30 avril 2019

Annyvonne ROGUE

Directrice du Pôle Protection de l'Enfance



Centre parental

Ti an Ere

28 rue des Tanneurs

35700 RENNES

Tél : 02 99 87 91 00

Fax : 02 99 38 79 84

secretariat.centreparental@asfad.fr